

## Écriture inclusive

Sociologies pratiques est favorable à l'usage de l'écriture inclusive et laisse le choix aux auteur·rices de l'adopter ou non. L'écriture inclusive [constitue un enjeu politique et scientifique de premier plan](#). Comme l'écrit le comité de la revue Sociologie du travail - qui nous inspire beaucoup en la matière - ["Il existe plusieurs formes d'écriture inclusive et leur pertinence s'apprécie en situation, selon les textes et le propos"](#).

Trois principes de base :

- Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres
- User du féminin et du masculin en faisant éventuellement varier cet ordre au fil du texte (les instituteurs et les institutrices, puis les institutrices et les instituteurs) ; l'usage d'un point médian, ou le recours aux termes épiciènes (« personnes », formules neutres telles qu'innombrables ou multiples plutôt que "nombreux" ou "nombreux·euses", "tout le monde" plutôt que tou·tes).
- Pour ne pas induire une essentialisation de ces catégories ni préjuger de leur homogénéité, ne plus écrire "la Femme" ou "la femme" (ou l'Homme et l'homme...) mais préférer "les femmes" ou "les hommes".

Quelques conseils pratiques :

- Appliquer la règle grammaticale dite de la proximité (le masculin ne l'emporte pas sur le féminin, c'est la proximité avec le nom qui détermine l'accord de l'adjectif : « les musiciens et musiciennes ont été rémunérées »).
- Certains termes peuvent être déclinés au féminin si les catégories auxquelles ils renvoient sont très majoritairement composées de femmes (le cas échéant ce choix peut alors très simplement être justifié au début du texte, en note de bas de page, pour en avertir le lectorat).
- Pour la féminisation des noms de fonctions, [on privilégie les formes déjà existantes](#). En particulier, on écrit autrice plutôt qu'auteure (tout comme lectrice, traductrice, directrice...).
- Le recours au point médian ("auteur·rice" et non "auteur.rice") est possible, mais devrait être utilisé de manière mesurée, lorsque les propositions précédentes ne suffisent pas à atteindre l'objectif recherché, pour des termes spécifiques, qui se prononcent de la même manière au masculin et au féminin (par exemple salarié·e, employé·e ou professionnel·le) et jamais pour des adjectifs seuls (voir la règle précédemment évoquée de l'accord de proximité en cas d'énumération). Au pluriel, on utilise un seul point médian (on écrit alors « les salarié·es » et non pas « les salarié·e·s »). Au pluriel, comme au singulier, si le nom est suivi d'un adjectif, on peut, pour alléger l'écriture, choisir de faire l'accord au masculin ou au féminin, puisque la mixité est déjà rendue visible par l'usage du point médian pour le nom (par exemple on choisit d'écrire « des professionnel·les engagés » ou « des professionnel·les engagées », plutôt que « des professionnel·les engagé·es »).
- Il est à noter enfin que toutes les personnes ne se reconnaissent pas dans une assignation de genre binaire, et que des formes plus neutres ou inclusives émergent, comme « iel » plutôt que « il » ou « elle » et, au pluriel, « auteurices », par exemple. Ces formes sont acceptées par la revue.

Les pratiques d'écriture inclusive étant encore en évolution, ces recommandations pourraient être révisées à l'avenir, le comité restant vigilant et mobilisé sur les enjeux d'égalité.